

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Minot

ARTICLE 2

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« sur une ou plusieurs propositions du conseil d'administration. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement reprend l'une des propositions de la mission de préfiguration qui préconisait d'associer le conseil d'administration à la nomination du président du CNM par la voie d'une ou plusieurs propositions faites au pouvoir réglementaire – en l'occurrence, au ministre de la Culture.